Pringy, le 24 avril 2019

France Nature Environnement Haute-Savoie donne ici un avis concernant le projet d'arrêté préfectoral autorisant le tir d'été ou tir anticipé, du sanglier à partir du 1er juin, du chevreuil à partir du 1er juillet, et ce jusqu'au 7 septembre 2019. Le tir du renard serait autorisé durant les mêmes périodes.

Nos associations fédérées ont réagi très fortement à ce projet d'arrêté. En effet, la mort du trailer du Semnoz et celle du VTTiste de Montriond ont montré, de manière dramatique, la difficulté à faire coexister, au même moment et sur un même territoire, des personnes armées et des non-chasseurs. Et plus particulièrement en période estivale de haute fréquentation touristique, les risques d'accident seraient accrus pour les vacanciers, les randonneurs, VTTistes, sportifs de plein air et amoureux de la nature d'une façon générale. Et cet arrêté permettrait la chasse de gros gibiers, donc pratiquée avec des armes puissantes à grande portée, les jours où les autres usagers sont les plus présents en forêt.

En outre, comme le propose le projet d'arrêté, "*permettre le tir d'été du chevreuil dans quelques sociétés de chasse de la Haute-Savoie dans un but éducatif et pédagogique*" est pour nous un non-sens qui laisse entendre que des apprentis chasseurs mettraient à profit la période estivale pour faire leurs premières armes en milieu naturel.

Par ailleurs, en termes de préservation de la biodiversité et des équilibres naturels, maintenir une pression de chasse hors des périodes admises laisse trop peu de répit à la faune et réduit encore ses espaces de quiétude. Les tirs d'été vont inévitablement perturber d'autres espèces dont la chasse n'est pas encore ouverte, ou encore des espèces protégées, et alors que les jeunes ne sont pas encore sevrés.

C'est donc tout autant pour des raisons de sécurité publique que de préservation de la biodiversité que nous nous opposons fermement à cette nouvelle autorisation de chasser hors période acquise.

Pour France Nature Environnement Haute-Savoie

Apolline Bullat

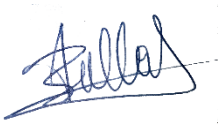

Jean-Pierre Crouzat